

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 17 DECEMBRE 2018 à 20 h 30

**Présents :** LANIER - LAUMAIN - MUZY - CORGE - MERCIER - MONTRADE - COUTURIER -  
Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - MOYER - GUICHARD -  
NOTTET - COMBRY - LANET - KHIEU.

Monsieur BOURGEY est représenté par Monsieur COUTURIER

Absents excusés : Madame BASSEVILLE - Monsieur VERNAY

Absent non excusé : Monsieur DEJARDIN

**Madame COMBRY a été élue Secrétaire de séance.**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/11/18
2. Virement de crédits
3. Maison médicale
4. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/11/18

Reporté à un prochain Conseil Municipal.

2. Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par la cantine suite à la suppression de l'emploi aidé. Ils ne bouclent pas l'année financièrement. Une aide de 2800 € serait nécessaire.

L'association a de nombreux projets courant 2019 afin d'augmenter les ressources, comme l'organisation d'une tombola pour la St Valentin...

Les tarifs des repas seront augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 0.20 € et seront de 0.04 € au-dessus du prix de revient.

Monsieur le Maire précise qu'ils ont fait un effort sur les propositions qui leur avaient été faites.

Madame Lanet ne s'oppose pas au fait d'aider la cantine, mais estime nécessaire de refaire le point avec l'association dans 6 mois.

Madame Morel Piron approuve, en précisant qu'il faudrait que ce point soit fait avant une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **AUTORISE** le versement d'une aide de 2 800 € par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Une situation aux vacances scolaires d'avril sera demandée à l'association.

### 3. Maison médicale

Monsieur le Maire précise que Monsieur Roux (pharmacien), Monsieur Chaulet (kinésithérapeute) et Madame Paule-Bernou (infirmière) ont rencontré les membres du conseil municipal, avant l'ouverture de la séance.

Le départ du Docteur Raoult est annoncé au 31 janvier.

Les professionnels de santé demandent une diminution de leurs charges (de fonctionnement, loyer) afin de maintenir les professionnels de santé au sein de la maison médicale et retrouver un médecin au plus vite.

Monsieur Muzy revient sur l'entretien de la semaine dernière, du 11 décembre, avec les professionnels de santé, en mairie. Des problèmes de néons ont été soulevés. Il découvre que 42 néons ne fonctionnent pas et que cela n'a pas été signalé en mairie.

Le problème des néons a été signalé à Monsieur le Maire, par le docteur Captieux, lors d'une consultation privée...

Monsieur Lanier, au vu des comptes transmis par les professionnels de santé, conçoit que les charges de fonctionnement sont élevées.

Il rappelle également que la maison médicale représente une charge sur le budget communal de 10 000 € chaque année.

Il précise que les emprunts contractés par la commune se terminent en 2020 et 2025.

Monsieur Muzy relève une phrase d'un professionnel « on nous offre des ponts d'or ailleurs ».

Madame Combry demande si les locaux de la maison médicale peuvent être modulés de façon à accueillir une autre activité avec les espaces médicaux.

Monsieur le Maire précise qu'il faut tout faire pour trouver un nouveau médecin.

Madame Combry propose que, suite au départ du docteur Raoult, le loyer pour les autres professionnels ne change pas (que la perte du loyer par la commune ne soit pas répercutée sur les autres professionnels).

Madame Combry pose la question : « est-ce qu'on veut préserver la maison médicale » ?

Un mail sera envoyé à la présidente de la SCM (Société Civile de Moyens) afin de connaître le nombre de pavés lumineux qui seraient à changer dans les locaux de la maison médicale (on peut aussi envisager le passage à un éclairage à leds afin que les charges d'électricité diminuent pour les professionnels de santé).

Le Conseil Municipal demande que des simulations chiffrées soient présentées au Conseil.

Madame Morel Piron propose de faire une information à la population (flyer).

Monsieur Lanier confirme cette proposition en précisant de rester sobre et sans polémique.

### 4. Informations diverses

#### Réserve « chemin des amoureux »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait un courrier à M. et Mme LEUFFLEN pour les informer que la commune souhaitait acquérir leur terrain qui font l'objet de réserves au PLU, au chemin des amoureux.

Il informe le Conseil Municipal que l'établissement public foncier ne peut pas intervenir tant qu'on n'a pas trouvé d'accord amiable. Monsieur le Maire précise qu'il fera appel à un avocat pour la négociation.

### Subventions de la Région

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité les services de la Région pour les deux dossiers relatifs à l'aménagement de parkings (chemin des Saulaies et route de Montmerle).

Il informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec M. Nanchi, 1<sup>er</sup> Vice-Président à la commission « finances – administration générale », en janvier, pour l'informer de nos différents projets et également pour obtenir des renseignements sur la filière bois pour le bâtiment de l'école maternelle.

### Cession de terrains

L'acte de vente a été signé avec le Conseil Départemental pour la cession de terrains nécessaires au contournement pour la somme de 261 000 €.

L'acte de vente sera signé avec M. Drouet et Mme Lattard le 18 décembre pour la parcelle le long de la rue du Moulin.

### Demande d'acquisition de terrains communaux – Le Ripel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une administrée pour l'acquisition de terrains communaux d'une superficie de 1 ha 20 en zone artisanale au Ripel.

Monsieur le Maire propose que la commune reste propriétaire de ces parcelles à proximité de la zone « Créathèque ».

### Fissures bâtiment cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fissure est apparue dans la cantine. Le carrelage a été soulevé.

L'origine est peut-être due aux dernières secousses sismiques (du 21/11/18).

Il a été évoqué également la possibilité que le garage qui est accolé au bâtiment, appartenant à M. Sève, bouge et soulève la fondation de la cantine.

D'après l'expert, le bâtiment ne devrait plus bouger.

Un joint a été réalisé par le personnel communal dans la fissure. Un contrôle régulier sera opéré afin de s'assurer que le bâtiment ne bouge plus.

La séance est levée à 22 h 15.